

Dispositifs de soutien en place afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages.

Adaptations pédagogiques en classe.

Tout au long de leur parcours, les élèves doivent recevoir les aides nécessaires à la réussite de leur scolarité et à la validation du socle commun de connaissances et de compétences

Les Activités Pédagogiques Complémentaires

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

Le PPRE est un programme qui organise un accompagnement pédagogique afin de permettre à l'élève de surmonter ses difficultés et de progresser dans ses apprentissages. Il s'adresse aux élèves en difficulté scolaire et à ceux qui risquent de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences, notamment en français et en maths.

Le PPRE permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève. Le PPRE est proposé à la famille.

Le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Le PAP permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

Le PAP peut être proposé par les enseignants (conseil des maîtres) ou être demandé par la famille au directeur de l'école.

Le PAP est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique, qui associe les parents et les professionnels concernés.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Le PPS organise le déroulement de la scolarité de l'élève en situation de handicap et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève.

C'est également un outil de suivi du parcours de scolarisation de l'élève et il fait l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). Il est révisable au moins à chaque changement de cycle et à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

Pour mettre en place un PPS, la famille doit en faire la demande à la [MDPH/MDA](#). La MDPH/MDA met alors à la disposition de la famille un [formulaire](#) qui lui permet de faire part de ses demandes et de ses souhaits relatifs au parcours de scolarisation de son enfant.

L'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) de la MDPH procède à l'évaluation de la situation de l'élève grâce au [Geva-Sco](#). Cette EPE élabore ensuite le PPS puis le transmet à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ([CDAPH](#)).

La CDAPH prend les décisions relatives au parcours de scolarisation sur la base du projet personnalisé de scolarisation rédigé par la famille.

Les stages de réussite

Les stages de réussite, sont principalement à destination des élèves à besoins. Ils sont une des formes d'aides pédagogiques permettant de répondre aux besoins des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Les stages de réussite se déroulent en groupes restreints d'élèves, sur trois heures quotidiennes, pendant cinq jours, et ciblent les apprentissages en français et en mathématiques. Ils sont animés par des professeurs des écoles volontaires.

École ouverte, Vacances apprenantes.

Permet d'accueillir dans les écoles des jeunes pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large.

Il répond à des enjeux comme :

- Proposer **en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves**, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui ;
- Proposer **l'après-midi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature**, en lien avec les enjeux contemporains climatiques et de biodiversité ;
- Offrir **des temps d'actions collectives partagées pour renouer des liens sociaux** ;
- **Renforcer le lien avec les familles**, qui a pu être affecté pendant la crise.

Aides aux élèves à l'école primaire

Le travail spécifique des personnels de RASED, enseignants spécialisés et psychologues, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.